



Vous êtes ici: [Accueil](#) > [Régimes de retraite](#) > Consultation de la CSFO

[IMPRIMER](#)

L'ARSF est en train de revoir toutes les directives de réglementation de la CSFO, y compris, mais sans s'y limiter, les formulaires, les lignes directrices et les FAQ.

Les directives de réglementation existantes resteront en vigueur jusqu'à ce que l'ARSF en publie de nouvelles.

Suivez la CSFO dans les médias sociaux



À propos des régimes de retraite >

Actuariel >

Consultations ▾

▶ [Consultations de la CSFO](#)

## CSFO - Consultations auprès des intervenants de la communauté des régimes de retraite

Dans le cadre de son initiative en vue de communiquer et d'élargir la participation des intervenants, la CSFO a déjà lancé quelques projets de consultation auprès de ses intervenants de la communauté des régimes de retraite. Les perspectives et commentaires que nous ont fournis nos intervenants de la communauté des régimes de retraite ont joué un rôle essentiel pour guider l'orientation **des projets et consultations de la CSFO** à ce jour.

La CSFO apprécie la précieuse collaboration de ses intervenants. Les politiques et initiatives opérationnelles de la CSFO sont enrichies par leurs contributions, avis, idées et suggestions.

La CSFO continuera de revoir son processus de consultation de façon à assurer la pleine participation de ses intervenants et que leurs points de vue et inquiétudes soient entendus.

Les périodes de consultation varient généralement de 30 à 60 jours en fonction de la nature et de la complexité des initiatives. Au fur et à mesure de l'avancement des consultations et projets, des renseignements sur la publication des documents, les délais de soumission des observations et les commentaires reçus seront communiqués à tous les intervenants de la liste figurant sur cette page.

Nous encourageons tous les acteurs intéressés en matière des régimes de retraite à participer à ces consultations. Il est important d'indiquer la référence de la consultation, ci-dessous, avec les commentaires. À la fin de la période de consultation, les commentaires seront rendus disponibles sur demande, dans la langue qu'ils ont été reçus. Si vous ne souhaitez pas que vos commentaires soient rendus publics, veuillez l'indiquer clairement dans votre envoi.

Souhaitez afficher un lien dans une nouvelle fenêtre?  
Faites un clic droit et sélectionnez « ouvrir dans une nouvelle fenêtre »

Consultations en cours

Aucune jusqu'à maintenant

Consultations antérieures

- [Consultations - Lignes directrices actuarielles](#)

► **Autres consultations**

**Droit de la famille** >

**Transferts d'actif entre régimes de retraite** >

**Difficultés financières** >

**Législation: Loi et règlement** >

**Comptes immobilisés (FRV et CIRF)** >

**Mesures d'application** >

**Autre information sur les régimes de retraite** >

**Politiques des régimes de retraite** >

**Administrateurs de régimes** >

**Publications et ressources** >

**Archives** >

**Carrières** >

**Avis de mises à jour du PSRR** >

**Examens ciblés** >

**Explorez la CSFO**

- **Consultations - Notes d'orientation sur les états financiers**
- **Consultations - Notes d'orientation sur les placements**
- **Consultations - Politiques relatives à l'excédent**
- **Consultations - autre**
- **Consultations auprès des contributeurs de retraite - Documents Final**

 **Avis d'interruption du service**

**en ligne**

Prière de consulter notre [calendrier des interruptions](#) prévues du service pour de plus amples détails.

[Haut de la page](#)

Page: **787** | [Trouver la page:](#)

---

[CONTACTEZ LA CSFO](#) | [PLAN DU SITE](#) | [AIDE](#) | [ACCESSIBILITÉ](#) | [CONFIDENTIALITÉ](#) | [AVIS IMPORTANTS](#)